

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2010

Présents/MM. BAUD Jean-Paul/BAUD Marie-Thérèse /LE RAY Gérard/
BAUD Michel /GEROUDET Vincent/DEHESTRU Marc/
Absents excusés : MM/MUFFAT Sophie/BAUD Emilie/DUFOUR Michel/
Absent : MM/ SAUVAGE Pascal/PRALON Sébastien/

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- EST INFORME DES DIFFICULTES RENCONTREES AVEC LA TRESORERIE DE TANINGES, RELATIVES AU DELAI DANS LE TRAITEMENT DES DOSSIERS FINANCIERS DE LA COMMUNE.
- PREND CONNAISSANCE DE LA COMPENSATION GENEVOISE VERSEE A LA COMMUNE PAR LE CONSEIL GENERAL.
- DECIDE DE VERSER UNE SUBVENTION DE 500.00 € A LA FONDATION DE France POUR UN SOUTIEN A LA POPULATION D'HAITI.

- EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :
 - ☆ P.C. ROUSSET : Avis favorable sur pièces complémentaires
 - ☆ P.C. BREWER et GOOK : Accordé le 21/01/2010
 - ☆ D.P. GOUNEAUD : En attente des pièces complémentaires
 - ☆ D.P. LECOQ-JORDAN : documents insuffisants – pas explicites –
 - ☆ EXAMINE LE COMPTE RENDU DE LA REUNION SUR L'AFU DE LA VILLIAZ ET PROPOSE DE DEMANDER A MR CANEL DES EXPLICATIONS SUR LE FINANCEMENT TOTAL (Devis des travaux – financement de chacun des propriétaires); EN ATTENTE REPOSE DU NOTAIRE SUR LA PROPRIETE FONCIERE.
 - ☆ EXAMINE LA DEMANDE DE MR MULLIEZ ET REFUSE DE VENDRE LES TERRAINS COMMUNAUX SITUES AU COL DE L'ANCRENAZ POUR LA REALISATION DE CHALETS INDIVIDUELS.

- APRES EXAMEN DU DOSSIER DU SCOT DU CHABLAIS, PROPOSITION DE REFUS DE VOTE.

- **PREND CONNAISSANCE DE L'APPEL DU JUGEMENT DU TRIBUNAL PAR LE GAEC LES CHOUCAS ET CHARGE LA COMMISSION DE DONNER SUITE AU DOSSIER (choix d'un nouvel avocat - prise en charge par l'assurance - location de l'alpage 2010)**
- **CHARGE LA COMMISSION FORETS DE VISITER LES COUPES DE BOIS DES LA FIN DE L'HIVER AFIN DE PREVOIR UN ACCES POUR LES BUCHERONS SUR DES PROPRIETES PRIVEES (après accord des propriétaires).**
- **AFFAIRES SCOLAIRES :**
 - o **PREND CONNAISSANCE DES NOUVEAUX EFFECTIFS DE LA RENTREE 2010**
 - o **EST EN ATTENTE DE DEVIS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DE LA RENTREE PROCHAINE**
 - o **EST INFORME DE L'UTILISATION D'UN NOUVEAU LOGICIEL POUR L'INSCRIPTION DES ELEVES PAR LA MAIRIE**
- **EXAMINE QUELQUES DOSSIERS DIVERS.**

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 26 Janvier 2010

Le Maire,
BAUD Jean-Paul